

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**



Section  
de Marseille  
Nord-Sud

34 cours Julien 13006 Marseille  
ldh.marseille.ns@gmail.com

# Le crieur

publication épisodique de la section Nord-Sud  
de la LDH de Marseille

## PRIMAIRES, vous avez dit primaire !

Nous pourrions sourire de cette référence à nos ancêtres les Gaulois, celle qui a construit au 19<sup>e</sup> siècle un imaginaire collectif au service d'une France coloniale.

Mais nous avons en mémoire le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale créé en mai 2007 et dénoncé par la LDH.

Pour l'extrême droite et une partie de la droite « républicaine » l'assimilation est assumée, celle qui impose aux étrangers nos modes de vie, nos façons d'être et de faire comme modèle de référence.

L'intégration, mise en avant par d'autres, relève à bien des égards de la même construction idéologique, renvoyant toujours à « l'autre » la responsabilité de sa propre intégration (ou non intégration) faute d'interroger un système politique et social profondément inégalitaire, marqué par des discriminations, des relégations, des assignations et un racisme qui ne dit pas son nom reposant sur l'idée que des individus seraient par nature, par essence, non conciliables avec les « valeurs » de la république.

Cette idée que certains de nos concitoyens devraient renier une partie de leurs origines, de leur histoire, de leur culture, de leur croyance, fait son chemin avec son flot d'amalgames pour le moins dangereux que nous pouvons schématiser par : étranger = musulman = terroriste.

Comprenons bien à quel point ces discours, qui dépassent les clivages politiques « traditionnels », sont mis en œuvre par certains de nos concitoyens qui surfent et agitent les peurs liées en grande partie aux attentats pour justifier leur idéologie xénophobe.

Peur de l'autre, des étrangers au point de refuser tout accueil de migrants et de réfugiés qui fuient les guerres et la misère, peur de l'autre au point de vouloir le rendre invisible dans l'espace public.

La LDH fidèle à son histoire continuera à s'opposer à toutes politiques d'exclusion et de stigmatisation.

## Dans ce numéro

- **Chronique des élus de Marseille** P.3
- **L'inacceptable proposition du FN** p.3
- **Assez!** p.4
- **Agir concrètement ?** p.5
- **Mais à quoi sert le Conseil Constitutionnel ?** p.6
- **Des femmes contre l'extrême droite** p.6
- **Critique de la politique carcérale** p.7
- **Passé de mode?** P.8

# Comment (ne) fonctionne (plus) la démocratie:

## Extraits d'un billet à lire dans son intégralité sur l'Agora de Marsactu:

«Au court de ma vie professionnelle j'ai, à de nombreuses reprises, eu l'occasion d'assister à des séances publiques d'assemblées régionales, départementales ou municipales dans diverses régions de France. J'ai aussi souvent regretté, sinon déploré, le caractère artificiel de ces séances qui ressemblent davantage à de médiocres représentations théâtrales où chaque acteur joue, avec plus ou moins de talent, son rôle défini à l'avance. Ces séances, en principe ouvertes au public, sont sensées être le lieu par excellence de la transparence démocratique où les élus expriment au grand jour leur façon de gérer le bien commun en toute transparence.

[...]

La complexité croissante de la gestion de la vie quotidienne nationale et locale et le caractère techniques de nombreux dossiers nécessitent une compétence accrue pour émettre une opinion argumentée. La majorité des décisions est donc l'objet d'importants travaux préalables réalisés dans des commissions animées par des techniciens et auxquels les élus sont censés prendre une part active et décisionnelle.

Dans ces conditions la plus grande majorité des affaires soumises en séance publique à l'assemblée plénière font l'objet d'un accord avant approbation formelle en séance. Dans la plupart des assemblées locales, il est convenu que la séance publique est précédée d'une réunion

à huis clos des élus de la majorité au cours de laquelle le rôle des uns et des autres sont actés. Le caractère public et la transparence des décisions sont ainsi largement entravés

Dans de telles conditions, comment s'étonner du peu d'enthousiasme de nos concitoyens pour s'intéresser et prendre part à la vie démocratique ?

## à propos des délibérations au conseil municipal de Marseille :

« [...] Le premier magistrat Jean Claude GAUDIN domine la salle assisté par deux "souffleurs" qui, assis en léger recul derrière lui, le remettront discrètement dans le droit chemin au cours de la matinée si nécessaire. Le Maire commence alors une litanie déroulée à une vitesse que personne et pas même les élus directement concernés ne peuvent suivre. « *Rapport 21,22 23, Madame X ou Monsieur Y* (Il s'agit de l'élu qui est principe en charge du dossier et censé le présenter à l'assemblée) *avis favorable de la commission... Dossier 188, 189, 190, avis favorable de la commission...* »

Puis le maire lâche un instant ses dossiers et se redresse en tournant vers un élu. Ce dernier avait été prévenu à l'avance et, s'il a pu suivre le rythme imposé, prend la parole en faisant lecture d'un discours préparé à l'avance et vraisemblablement relu par le cabinet du maire.

[...]

texte intégral sur:

[marsactu.fr/agora/la-democratie-ba-fouee/](http://marsactu.fr/agora/la-democratie-ba-fouee/)

# L'INACCEPTABLE PROPOSITION DU F.N.

Lors du dernier Conseil d'arrondissement de la Mairie du 7<sup>e</sup> Secteur, le 28 septembre, le Maire a soumis un rapport pour « UNE COMMUNE SANS MIGRANT », reprenant une charte nationale du FN, adaptée à Marseille. ... *« Au nom des droits de l'homme, Marseille s'apprête à accueillir, loger et nourrir un flot de migrants, alors que la liste des marseillais en attente de logement s'allonge tous les jours inexorablement, que 25% des marseillais vivent en dessous du seuil de pauvreté et que beaucoup trop de petits marseillais ne font qu'un repas par jour à la cantine »...*

Si les difficultés des marseillais sont réelles, le Maire se garde bien d'en expliquer les causes, préférant, mais c'est son fond de commerce, désigner par avance des boucs émissaires. Il n'hésitera pas du reste, à faire un amalgame des plus démagogique, voyant en chaque réfugié un terroriste potentiel. ... *« Doit on rappeler que les corridors migratoires empruntés par des migrants permettent à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République en vue de commettre des attentats contre les Français ? Aujourd'hui, personne ne peut plus affirmer que certains terroristes et ennemis de la France soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation »...*

Une fois encore il agite les peurs en mêlant migrants, réfugiés, clandestins et terroristes. Il lui est alors rappelé par le FDG qu'il existe des lois, une convention de Genève depuis la première guerre mondiale, et également un statut de réfugiés. Dans une totale obéissance au chef, les élus FN ont voté cette motion. Et, sans surprise, le PS, EELV, Le FDG, qui résistent face à l'adversité et l'âpreté des propos, ont marqué leur vive opposition.

Souignons aussi l'intervention du représentant des Républicains : ... *« C'est une délibération de principe pour assouvir vos haines personnelles, les réfugiés de Calais sont dans une situation illégale, nous devons les accueillir humainement. Je suis et nous sommes nombreux, tous à Marseille, des enfants de réfugiés. Vous avez des problèmes pour exister politiquement et vous vous nourrissez de la misère des autres pour faire le buzz ! Depuis 2600 ans, à Marseille, on brasse des populations diverses et on arrive à vivre apaisés, et vous, vous passez votre temps à mettre de l'huile sur le feu. Je ne me joindrai pas à cette mascarade »...*

# ASSEZ!

*Juillet 2015, des familles expulsées de la caserne Massena dans le 2°, trouvent refuge dans une friche industrielle, propriété de l'établissement foncier PACA. Ce sont 19 familles, 36 adultes et 34 enfants. Les enfants précédemment scolarisés attendront plusieurs mois leur nouvelle affectation dans les écoles du quartier.*

*En juin 2016, 23 enfants avaient finalement repris le chemin de l'école et avaient hâte que les vacances s'achèvent pour y retourner. Le 18 août 2016, l'état a accordé le recours de la force publique pour expulser ces familles ...*

Assez de ce cynisme avec lequel on met des familles à la rue en bafouant les droits des enfants à quelques jours de la rentrée scolaire ! Le 17 août, les 21 familles Roms qui vivaient dans l'ancien garage de la rue de Lyon ont été évacuées malgré les engagements pris par le Préfet en juillet de suspendre cette expulsion pour ne pas entraver leur scolarisation...

Ces familles vivaient là le plus dignement possible et étaient en voie d'insertion. Jane Bouvier, avec son association L'école au présent avait fait un remarquable travail pour scolariser 23 enfants, avec le soutien actif de leurs parents, pour cette rentrée scolaire, ce qui suppose de trouver des écoles qui les intègrent, de faire vacciner ces enfants et de préparer leurs cartables pour l'école.

Comment ne pas s'indigner du cynisme des propos du préfet délégué à l'égalité des chances lorsqu'il indique (dans la Marseillaise du 21 août) : « *Je suis soucieux de la scolarité des enfants. Or si on n'évacue pas avant la rentrée, cela signifie qu'on n'y procédera pas car on ne va pas briser une année engagée* » ... !

Tandis que l'hébergement temporaire, en chambres d'hôtel, le plus souvent, dans des lieux éloignés des écoles où étaient scolarisés les enfants : cela ne va pas « *briser l'année engagée* » ?

Comment un représentant de l'Etat peut-il se conduire ainsi en France ? dans un pays qui a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant, s'engageant ainsi « *à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien être* » (art. 3) par le droit de vivre avec ses parents (art. 9), le droit à un « *niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social* » (art.27), le droit à la santé (art.24) et le droit à l'éducation (art.28).

Comment une ville comme Marseille de plus de 800000 habitants ne peut-elle pas héberger 1400 Roms qui sont des européens (donc non expulsables) et ne demandent qu'à s'intégrer et à offrir à leurs enfants une vie meilleure que la leur ?

Mobilisons-nous pour faire de notre ville une commune hospitalière, ouverte aux différentes cultures et soucieuse des droits de tous les enfants !

# Le sens du concret

Une rubrique qui met en valeur une action utile pas loin de chez nous.

## **ce mois ci : La bagagerie d'ESP'errance**

**Aider concrètement les personnes à la rue demande de répondre à leurs besoins, mais tous (l'Etat y compris) nous sommes démunis** face à la réalité de leur vie et au dénuement extrême de certains.

Le manque de nourriture, d'argent, les soucis de santé... sont souvent les premières choses auxquelles nous pensons en imaginant les difficultés des personnes qui vivent sans domicile. L'absence d'espace personnel, lui, est paradoxalement toujours oublié.

Facteur de dépersonnalisation extrêmement puissant, les personnes vivant à la rue n'ont, par définition, pas d'espace à eux. Pas d'endroit pour laisser leurs effets personnels qui, inexorablement, disparaissent, emportant avec eux des morceaux d'histoire et de vie. **Qui serions-nous sans nos objets personnels ?**

En se fondant sur les besoins exprimés par des personnes en situation d'exclusion, d'anciens bénévoles du SAMU social et de la Croix Rouge créent en 2008 l'association *Étude, Sensibilisation et Prévention de l'errance (ESP'errance)*.

C'est elle qui porte le projet de La Bagagerie :

«mettre à disposition gratuitement, pour une durée d'un mois renouvelable, des casiers pour permettre aux personnes sans-abri et en errance de mettre en sécurité leurs bagages et effets personnels.»

La Bagagerie (située au 68 Boulevard de la Libération) ouvre ses portes 365 jours/an, matin et soir, pour permettre aux usagers du lieu d'accéder à leur casier en début et en fin de journée. C'est aussi l'occasion

pour eux de se poser, prendre un café, discuter ou consulter ses mails.»

### Les objectifs de la Bagagerie :

- Apporter aux personnes en situation d'errance des moyens adaptés et innovants favorisant leur bien-être et l'efficacité de leurs démarches d'insertion.
- Favoriser la re-création de lien social en leur garantissant un égal accès aux activités, aux groupes d'activités bénévoles et au Conseil de Gestion de la Bagagerie.
- Limiter la stigmatisation et les représentations négatives dont sont victimes les personnes en situation d'errance par le biais de sensibilisation.

### **Pour aider la Bagagerie, deux options :**

Être bénévole, c'est à dire participer aux permanences (de 18h à 19h30 tous les soirs et/ou de 9h à 11h les samedis et dimanches matins) avec d'autres bénévoles pour garantir l'ouverture du lieu, échanger avec les usagers, monter des projets etc.

Faire un don, pour soutenir notre action (vous pouvez envoyer un chèque à l'ordre de l'association ESP'errance, Cité des associations – BP 271, 93, la Canebière, 13001 Marseille). En 2015, ESP'Errance a été reconnue Association d'intérêt général, cela nous permet de délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôts pour les donateurs.

Vous n'avez ni l'un ni l'autre? Qu'à cela ne tienne, si vous croisez un élu local, demandez lui raisons de l'absence de sanitaires pour les exclus à Marseille. N'ont-ils aucune solution à proposer ?

## Mais à quoi sert le Conseil Constitutionnel ?

Par une décision du 23 septembre 2016, le Conseil constitutionnel a invalidé une disposition de la loi sur l'état d'urgence, concernant les perquisitions administratives, dans sa version applicable entre le 14 et le 20 novembre 2015. Dans la même décision, le Conseil constitutionnel vide de portée cette censure, en décidant qu'elle n'aurait aucun effet sur les procédures pénales qui auraient pu être engagées sur la base de ces perquisitions administratives illégales.

En statuant ainsi, le Conseil constitutionnel crée une nouvelle forme d'impunité de l'Etat, lequel peut donc commettre des actes illégaux sans que ceux-ci soient sanctionnés.

Au-delà du ridicule de cette décision pour une instance de cette nature, le Conseil constitutionnel valide ainsi un régime d'exception et démontre qu'il est plus que temps de changer la composition d'une Cour aussi marquée par les contingences politiques.

## Construction de nouv ...le mur

**69 375** : c'est le nombre de personnes qui étaient détenues dans les prisons en juillet dernier, la France atteignant ainsi des **taux de détention inégaux depuis le XIXe siècle**. Contraignant 3 à 4 personnes à partager des cellules de 9 m<sup>2</sup> en maison d'arrêt et autour de 1 500 personnes à dormir chaque nuit sur des matelas posés au sol. Au mépris du principe de l'encellulement individuel et de la dignité des personnes, près de 15 000 personnes sont en « surnombre » et **une quarantaine de maisons d'arrêt connaissent un taux d'occupation de plus de 150 %**.

Pour y remédier, le gouvernement annonce la construction de 10 000 nouvelles places de prison pour l'horizon 2024. Une réponse ambitieuse et audacieuse ? Non, une vieille recette qui a déjà fait la preuve de son inefficacité et que les gouvernements

## Droits des femmes contre les extrêmes droites

Découvrez le site du collectif « Droits des femmes contre les extrêmes droites »

Pendant très longtemps les femmes ont voté moins que les hommes pour le Front national.

En 1988, le vote des femmes en faveur du FN était de 7 points inférieur à celui des hommes. En 2012, il n'était plus que de 2 points. Mais tout ceci n'est pas encore stabilisé : de nouveau de 5 à 8 points d'écart aux Européennes de 2014 et 4 points au premier tour des régionales de 2015. Voilà où est l'enjeu : le vote des femmes sera décisif. Le fait de capter l'électorat féminin fait partie de l'enjeu de la dédramatisation plus générale.

Marine Le Pen, qui veut accéder au pouvoir, ne peut plus servir la même

soupe que son père, tout du moins à première vue. Mais le fond est resté le même : anti-immigration par le biais notamment de l'instrumentalisation de la laïcité, préférence ou priorité nationale, xénophobe, pro-patronat, antisocial, antiféministe, lesbophobe, homophobe. Sur les femmes, le discours se veut avoir changé aussi mais est ambigu et à géométrie variable. Marine Le Pen s'appuie sur son image de femme moderne, qui travaille, divorcée. Elle se dit presque féministe.

C'est pour démasquer cette imposture que des associations féministes, des associations plus généralistes, des syndicats et des partis\* ont créé le site

[droitsfemmescontrextremesdroites.org/](https://droitsfemmescontrextremesdroites.org/)

# elles prisons : une politique qui mène droit dans...

(un communiqué commun à 18 organisations de tous bords à retrouver sur [ldh-france.org](http://ldh-france.org))

successifs continuent pourtant de nous servir comme la seule solution pragmatique... restant sourds aux résultats de nombreuses études et statistiques qui la pointent au contraire comme inopérante, que ce soit pour endiguer la surpopulation carcérale ou pour réduire la récidive.

Que disent les chiffres ? Que depuis 25 ans, près de 30 000 places de prison ont été construites, un effort immobilier inédit entraînant une hausse de 60 % du parc pénitentiaire. **Sans effet cependant sur la surpopulation car dans le même temps, le pays a emprisonné toujours plus et de plus en plus longtemps, sous le coup de politiques pénales essentiellement répressives. Des politiques qui seraient rendues nécessaires par une insécurité grandissante, entend-on dire. Une idée reçue là aussi démentie par la réalité, le taux de criminalité étant globalement stable, les homicides et violences sexuelles ayant même diminué ces dernières années.** En France comme ailleurs, la courbe du nombre de personnes détenues n'est pas tant liée à celle de la délinquance qu'aux choix de politiques pénales des gouvernants. Des politiques qui se sont concrétisées dans notre pays par l'allongement de la durée moyenne de détention et par une incarcération massive pour des petits délits, avec une augmentation de plus de 33 % du nombre de détenus condamnés à des peines de moins d'un an de prison en cinq ans.

Surtout, construire plus de prisons, ce n'est pas mieux protéger la société. Au contraire. **La prison produit ce qu'elle entend combattre** : elle aggrave l'ensemble des facteurs de délinquance en fragilisant les liens familiaux, sociaux ou professionnels, favorise les

fréquentations criminelles, et n'offre qu'une prise en charge lacunaire – voire inexistante – face aux nombreuses problématiques rencontrées par la population carcérale en matière d'addiction, de troubles psychiatriques, d'éducation, de logement, d'emploi, etc. **Conséquence : 61 % des personnes condamnées à une peine de prison ferme sont réincarcérées dans les cinq ans. Des chiffres qui tombent à 34 et 32 % pour une peine alternative à la prison comme le travail d'intérêt général ou le sursis avec mise à l'épreuve.** Tandis que les moyens manquent cruellement aux personnels et aux structures qui assurent l'accompagnement socio-éducatif et l'hébergement des sortants de prisons et personnes condamnées en milieu ouvert, le gouvernement prévoit d'injecter trois milliards d'euros supplémentaires aux cinq milliards déjà engloutis dans l'accroissement et la sécurisation du parc pénitentiaire en une décennie.

Où s'arrêtera cette fuite en avant carcérale ?

A l'heure où plusieurs de nos voisins européens ferment des prisons, où les Etats-Unis réalisent que l'incarcération de masse les a menés dans une impasse coûteuse et inefficace, la France, elle, fait le choix d'une continuité aux coûts économiques, sociaux et humains exorbitants. **Pour lutter efficacement contre l'inflation de la population pénale et carcérale, c'est d'une politique pénale humaniste, ambitieuse et audacieuse, visant à investir massivement dans la prévention, l'accompagnement et le suivi en milieu ouvert, dont notre société a besoin.**

1900 - 2016

## Eternel retour de la mode

Francine, et si nous croisons le maire en allant à la plage ? Quel scandale ça ferait...

Oui mais, rien que pour voir sa tête, je serais prête à m'habiller avec un rideau de douche



Petite image sortie du tiroir d'un de nos adhérents

## J'adhère à la Ligue des Droits de l'Homme

La Ligue des droits de l'Homme existe grâce aux femmes et aux hommes de toutes professions et de tous horizons qui lui consacrent du temps, des moyens, qui la font vivre au travers de leurs réflexions, leurs débats, leurs interventions, leurs dons et cotisations.

Grâce à eux, elle peut se consacrer à la défense des droits. Il dépend aussi de vous qu'elle puisse continuer à le faire.

En adhérant à la LDH, vous choisissez :

- de jouer un rôle actif dans la promotion et la défense des droits;
- de jouer collectif aux côtés d'autres organisations de défense des droits de l'Homme;

- de choisir un avenir solidaire en plaçant les droits fondamentaux au cœur de la mondialisation.

**Pour adhérer à la LDH sur Marseille, contactez-nous:**  
[ldh.marseille.ns@gmail.com](mailto:ldh.marseille.ns@gmail.com)  
34, cours Julien, 13006 Marseille

**et notre blog:**  
<https://ldhmarseillens.wordpress.com/>

**Au niveau national:** [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)  
Le site de la LDH regroupe tous les communiqués en actualité et en rubriques thématiques, mais aussi l'agenda des événements nationaux, la revue de presse de la LDH, des outils militants et juridiques, etc.